

Année scolaire 2022-2023

Circonscription Mornant SUD

PROCES-VERBAL du 2^{ème} CONSEIL d'ECOLE

ECOLE : Groupe Scolaire Claudius Fournion

Date : lundi 27 février 2023

Commune : Brignais

Participants :

- Monsieur Crocfer, directeur de l'école et président du Conseil d'Ecole
- Monsieur François, adjoint à l'Education, à l'animation et à la vie associative
- Mesdames Blanzat, Curé, Gayraud, Garde et Marshall (enseignants de maternelle) ; Mesdames Albert, Brenot, Cherblanc, Dutuit, Fernandez, Fournier, Foury, Gilly et Zajacz (enseignantes en élémentaire).
- Madame Deloly (enseignante spécialisée membre du R.A.S.E.D.)
- Mesdames Asante, Coulon, Nekaz, Heurtel-Brun, Mekhalfia, Pouillaude, Refk (pour les Amis de l'école), Madame Carnac, Messieurs Avril et Arnault (pour la FCPE)
- Monsieur Damblin, responsable du service actions éducatives
- Madame Gresse-Minodier, responsable de l'unité périscolaire
- Mesdames Danve, Dunier-Paris et Goncalves (ATSEM de l'école)

Excusés, absents.

- Monsieur Bérard, Maire de Brignais
- Monsieur Collet, IEN de la circonscription Mornant Sud
- Madame Troncin-Denura, DDEN
- Mesdames Andrez, Boucabeille et Collomb-Clerc (enseignantes)
- Madame Richard (coordonnatrice ULIS)
- Mesdames Mirande-Garat, Delahaye et Monsieur Di Nola (les amis de l'école)
- Mesdames Barral et Fredout (ATSEM de l'école)

Ordre du jour

1. **Approbation du P.V. du conseil d'école du 20 octobre 2022**
2. **Fonctionnement de l'école**
3. **Budget municipal**
4. **Périscolaire et extra-scolaire**
5. **Travaux et équipements des locaux**

Procès-Verbal

Secrétaire de séance : M. Avril (parent)

1. Approbation du P.V. du conseil d'école du 20 octobre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Fonctionnement de l'école

▪ Inscription des nouveaux élèves :

Les inscriptions pour la rentrée scolaire ont débuté le 16 janvier et se termineront le 14 avril. Pour les enfants qui ne font pas partie du périmètre scolaire de l'école Claudius Fournion, les parents

doivent faire une demande de dérogation. Ces demandes seront étudiées par une commission qui se réunira le 4 mai et le 6 juin.

L'école Claudius Fournion étant une école primaire, il n'est pas nécessaire pour les enfants de Grande Section qui font partie du périmètre scolaire de celle-ci de se réinscrire pour entrer au C.P. L'inscription est « automatique » et la mairie envoie un certificat d'inscription aux familles sans qu'aucune formalité soit nécessaire. Seuls, les enfants de G.S. ayant bénéficiés d'une dérogation pour l'inscription en maternelle doivent remplir un formulaire d'inscription et faire à nouveau une demande de dérogation. Monsieur Crocfer va distribuer un mot à l'ensemble des familles afin de leur rappeler les modalités d'inscription.

Dans le cadre de l'admission, Monsieur Crocfer reçoit les familles pour présenter le fonctionnement de l'école et la visiter. Les familles dont l'enfant est actuellement en G.S. sont reçues seulement si elles le désirent. Pour les élèves inscrits en Petite Section, en plus de cette visite, les enseignantes organisent une réunion d'information fin juin.

Information : Cette année baisse des effectifs de maternelle et hausse des primaires.

▪ **La prise en charge des élèves à besoin éducatifs particuliers :**

- La prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), que ce soit les enfants intellectuellement précoces ou les élèves en difficulté (voire grande difficulté) scolaire passe par un travail quotidien personnalisé. Les enseignants proposent aux élèves un travail avec un degré de difficulté adapté à leurs capacités, tout en restant dans le cadre des apprentissages et des acquisitions attendues dans leur niveau.

- Les séances d'APC (aide pédagogique complémentaire, petit groupe de 5-6 enfants) de la petite section au CM2 permettent de prendre les élèves en soutien scolaire ou en aide à la méthodologie par petits groupes de 3 à 6. Ces séances proposées, selon les enseignants, soit le matin, soit sur la pause de midi soit le soir après la classe, permettent un travail renforcé et très personnalisé. C'est le corps enseignant qui propose aux parents l'APC qu'ils peuvent accepter ou non.

- 2^{ème} niveau, le RASED, Madame Muriel Deloly (rattachée à la circonscription de Mornant Sud), enseignante d'adaptation, rappelle les missions du RASED (essentiellement prévention et remédiation) et les différents modes d'intervention (individuelle, au sein des classes, dans la salle rased, par petits groupes, en concertation hors temps scolaire avec les enseignants, en participant aux équipes éducatives...). Les membres du rased peuvent rencontrer les familles et celles-ci peuvent les contacter. Trois professionnelles interviennent dans ce cadre : une psychologue Mme Odin, elle ne fait pas de suivi psychologique individuel, elle fait des bilans et participe aux réunions, et deux enseignantes spécialisées (aide pédagogique/rééducation). Elle participe à l'aide relationnelle et aux problématiques comportementales. Malheureusement depuis février, la personne réalisant l'aide comportementale a changé de poste et elle n'est malheureusement pas remplacée pour le moment. C'est très dommage, ce suivi et cette aide sont très appréciés par le corps enseignant et les parents. Le RASED suit les enfants tout au long de leur vie scolaire.

- 3^{ème} niveau : Si un élève bénéficie d'une reconnaissance de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), une AESH (Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap) peut venir en appui de ses apprentissages. Le plus souvent un AESH accompagne 3 ou 4 élèves. Certains peuvent bénéficier également du prêt de matériel adapté (ordinateur la plupart du temps).

- Les enfants qui, pour différentes raisons, ne réussissent pas à travailler au même rythme que les autres, peuvent enfin être orientés dans un dispositif ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire). « *Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements, des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre, nécessitent un enseignement adapté ; cet enseignement se fait alors dans le cadre de regroupements, le handicap ne permettant pas*

d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire ». Il existe plusieurs types d'ULIS dont une destinée à accueillir des enfants atteints de troubles autistiques. Depuis septembre 2018, l'école Claudius Fournion héberge une ULIS TSA. L'intégration des 8 élèves de l'ULIS, à la fois dans leurs classes respectives d'inclusion et dans l'école en générale, se fait de manière harmonieuse. Le Temps d'inclusion est très variable. Il est adapté selon les besoins de l'enfant par rapport à son rythme de travail (de 15 à 50 % du temps, voire 90 % par exemple pour un élève de CM2). Ces intégrations sont globalement une réussite. Il y a 2 élèves en CE1, 2 en CE2, 1 en CM1 et 3 élèves en CM2. Il y aura donc 3 enfants qui partiront en fin d'année et 3 nouveaux élèves l'année prochaine. Nous ne connaissons leur niveau de classe que fin juin.

- **Actions menées dans l'école cette année** (Sorties, piscine, musique, intervenants extérieurs, BCD, ...)

En début d'année, un grand nombre d'actions ayant déjà été prévues, il y a très peu de nouvelles actions.

L'ensemble de l'école organise son carnaval le 31 mars.

Nous allons également, à nouveau, organiser la journée bleue. Mais comme officiellement elle a lieu le dimanche 2 avril, il faut qu'on détermine une date.

En maternelle, les classes de Grande Section se sont inscrites au prix des incorruptibles.

Au regard du coût demandé par le centre équestre et les transports, le projet de classe poney a été abandonné. A la place, les 5 classes iront au zoo de Saint-Martin-la-Plaine le 12 (3 classes) et le 25 mai (2 classes).

Il y a également un projet danse pour les PS/MS et les MS (3 classes concernées).

En élémentaire, les CP et les CE1 sont allés voir le salon des peintres. Ils vont bénéficier d'une animation du SITOM sur le tri et le compost. Les classes de CM1F et CM2B sont inscrites à l'animation « le quai du départ » organisé par la médiathèque. Les classes de CE2, CM1 et CM2 iront au CGR le 3 mars pour voir le film « baleine, les gardiennes de la planète ».

En lien avec le projet d'école et en collaboration avec le périscolaire, des interventions de 3 associations vont avoir lieu dans les classes : enfance et partage en MS, GS, CP et CE1 pour parler des droits des enfants et de la maltraitance, E.éducation en CE1 et CE2 pour parler des dangers d'internet et JADE en CM1 et CM2 pour travailler sur les droits de l'enfant mais également le droit à la non-discrimination.

3. Budget municipal

- **Budget 2023 :**

La première partie concerne les fournitures scolaires. La somme allouée est de 3 810 € en maternelle (30 € / enfant) et 9 100 € en élémentaire (35 € / enfant). A ces sommes s'ajoute un crédit matériel de 130 € par classe. La somme mutualisée est répartie en fonction des besoins de l'école et des classes

Pour le fonctionnement de la coopérative scolaire, il y a les crédits libres (1 803,40 € en maternelle et 4 212 € en élémentaire) et les crédits pour projets (2 135,12 € en maternelle et 4 611,62 € en élémentaire).

Pour la partie investissement, en maternelle il a été demandé l'achat de meubles ikéa pour toutes classes ainsi qu'une table pour la classe de Madame Blanzat. Le coût est de 672,25 €. Comme déjà expliqué, les enseignants doivent faire leurs demandes en septembre pour le budget de l'année civile suivante. Or, en janvier, les prix augmentent. De ce fait, il ne sera pas possible d'acheter tout ce qui avait été prévu.

En élémentaire, la demande concerne du mobilier pour aménager plusieurs classes en classe flexible (3 799,92 €) et 300 € pour l'achat de matériel E.P.S. soit 4 099,92 €. Là également, l'augmentation des prix va réduire la partie matériel E.P.S. à 150 €.

En lien avec ce budget et le projet d'école, les enseignants ont commencé à élaborer un projet dans le cadre de l'action « notre école, faisons là ensemble » initiée par le gouvernement. Celui-ci devrait nous permettre d'obtenir une subvention pour continuer à aménager les classes en classes flexibles : la classe est aménagée avec des îlots. C'est une autre façon de travailler, de bouger sans déranger la classe, le but est de favoriser la concentration. Monsieur François nous informe que, pour équiper les nouvelles classes du groupe scolaire André Lassagne / Jean Moulin, la mairie a passé un marché avec une entreprise spécialisée dans le mobilier pour classes flexibles. Il va nous donner les coordonnées afin de finaliser la partie financière du projet. Cette action pour obtenir des subventions à démarrer en septembre 2022. L'école a commencé à réfléchir en janvier 2023 car on peut présenter un projet à n'importe quel moment. L'idée est, en plus d'autres actions, de mettre en place des classes flexibles pour travailler l'axe « être élève » du projet d'école.

Monsieur Crocfer a eu une réponse au sujet des vpi qui ont été changés en élémentaire. La mairie les a mis au rebut.

▪ **Utilisation du Briscope :**

Le 10 février, les directeurs ont reçu un mail leur indiquant les nouvelles conditions d'utilisation du Briscope. La mairie offre à chaque école une utilisation avec 2 x 6 heures de régie (2 personnes). Les locations suivantes sont facturées 189 € et les heures de régie 43 € TTC.

Afin de ne pas léser l'école Fournion par rapport aux autres écoles où la maternelle et l'élémentaire sont séparés, la mairie finance 2 locations pour le groupe scolaire : une pour les classes maternelles et une pour les classes élémentaires.

3. Périscolaire et extra-scolaire

▪ **Activités de découverte :**

L'objectif est de les remettre en place à la rentrée 2023 mais par l'intermédiaire de la M.J.C. Il reste quelques détails à régler, notamment la gestion des inscriptions et la gestion financière. Il faut aussi réfléchir aux lieux. En effet, il y avait beaucoup de déplacements qui prenaient du temps sur l'activité. Celles-ci seraient donc plutôt proposées au sein des groupes scolaires.

▪ **La restauration :**

Une commission restauration a été créée et va bientôt se réunir.

Les parents soulèvent 2 problèmes : la qualité et la quantité. Pour la quantité, Monsieur François nous explique qu'il y a des problèmes d'approvisionnements très fréquents qui amènent des changements de menus réguliers (3 facteurs : Guerre en Ukraine, sécheresse 2022 et livraisons Bio non honorées). De plus, les fournisseurs choisissent les produits de substitution qu'ils mettent et la cuisine centrale doit faire avec. Il est donc difficile de garder des menus équilibrés et variés. S'agissant de la quantité, il y a des normes qui sont respectées par la cuisine centrale. Le problème est donc au niveau de l'école et il a été identifié. Il y a eu selon les responsables du périscolaire une nette amélioration. Les remontées de Laure et Arnaud vont dans ce sens. Il y aura un nouveau gestionnaire de cuisine le 15 avril. Les parents informent la mairie que ce n'est pas le retour qu'ils ont de leurs enfants. Les parents d'élèves suivent le sujet et un nouveau retour sur la quantité et le fait de se resservir sera fait au prochain conseil d'école.

▪ **Retour sur la M.J.C. :**

La M.J.C. affiche complet pratiquement tout le temps. Elle travaille en lien avec le centre social. M. François nous informe que, depuis quelques mois, personne n'est resté sans solution.

Les enfants ne restent pas tout le temps dans les deux salles et une grande diversité d'activités est proposée. Les parents abondent dans ce sens. Ceux qui ont un enfant qui y va est très content des activités proposées.

4. Travaux et équipements des locaux

▪ **Travaux concernant la toiture :**

Les travaux ont débuté à la Toussaint. Il y a eu une reprise à Noël car de nouvelles fuites étaient apparues. Comme, à nouveau, elles s'étaient déplacées, d'autres travaux ont eu lieu en février. Il faut maintenant attendre qu'il y ait une bonne pluie pour voir si le problème est définitivement résolu.

▪ **La chaleur dans les classes :**

Comme expliqué au 1^{er} conseil d'école, la mairie est confrontée à des difficultés d'ordre structurelles. Monsieur François avait expliqué qu'il était impossible de refaire l'isolation de la toiture afin qu'elle soit plus performante. Après d'autres études, il s'avère qu'il n'est pas possible d'ajouter des éléments sur les façades (volets, stores, ...) pour couper la chaleur entrant par les fenêtres. La municipalité continue à chercher une solution mais pour l'instant elle n'a pas trouvé. En attendant, la mairie va équiper chaque classe de 2 ventilateurs.

▪ **Eclairage dans les classes :**

Ce point avait été évoqué en conseil d'école lors de l'installation des éclairages led. Les éclairages sont trop puissants. Notamment lorsqu'on utilise le VPI, on ne voit pas bien. Malheureusement, on ne peut éteindre ou allumer que par rangées. Il faudrait donc installer des interrupteurs avec variateur pour pouvoir régler la puissance de l'éclairage. M. Avril dit qu'il faut d'abord vérifier que les leds installées soient compatibles avec un variateur.

▪ **Parking de la table romaine :**

Les parents demandent s'il est possible de délimiter des places sur la partie haute du parking car les gens se garent mal. Monsieur François explique que, comme c'est une partie qui a été laissée en herbe, c'est compliqué. La mairie va étudier l'installation de plots.

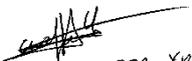
▪ **Bacs à sable :**

Des parents font remonter qu'il faudrait changer les bâches sur les bacs à sable. Monsieur Damblin nous informe que les nouveaux bacs à sable choisis par les enseignants vont être installés aux vacances de printemps.

Arnaud Avril (F.C.P.E.)
Secrétaire de séance

Yves Crocfer
Directeur de l'école et Président de séance

A Brignais, le 07/02/2022


CROCFER YVES